



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CNC

Question écrite n° 8911

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les moyens mis à la disposition du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) au titre de sa politique de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles. Dans son dernier rapport sur la gestion et le financement du CNC, la Cour des comptes préconise d'entreprendre un regroupement des commissions d'attribution des aides sélectives. Il lui demande si le Gouvernement va mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

La progression, ces dernières années, du nombre de commissions et de comités de lecture s'explique par le développement des mécanismes de soutien (notamment la mise en place du dispositif Recherche et Innovation en Audiovisuel et Multimédia - RIAM -, le dispositif de soutien aux industries techniques en 2006, le Fonds « images de la diversité » en 2007) liés à la diversité des modes de diffusion des oeuvres dans un secteur en pleine innovation. Les commissions d'aides sélectives sont composées de professionnels des secteurs soutenus par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Afin d'assurer le bon fonctionnement et l'efficacité que ces commissions requièrent, il est nécessaire de recourir aux meilleures compétences pour éclairer la décision d'attribution des aides, tout en ne mobilisant pas leurs membres de manière excessive, de manière à ce qu'ils puissent continuer à exercer leur activité professionnelle dans de bonnes conditions. Pour ces raisons, le regroupement de commissions n'est pas toujours pertinent, ni même possible. Pour autant, le CNC veille bien entendu à maîtriser le nombre de ses commissions et à rationaliser ses dispositifs de soutien. A titre d'exemple, la mise en place de l'aide aux cinémas du monde en 2012, fusionnant l'aide aux films en langue étrangère et le fonds Sud, a permis le regroupement de deux commissions d'aides sélectives. Dans le prolongement du déploiement du contrôle de gestion, d'autres regroupements pourront être envisagés s'ils sont pertinents.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8911

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6215

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 431